

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2522

19 octobre 2011

SOMMAIRE

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch	TTI Europe S.A.	121013
..... 121047	Ulysse Formations S.A.	121014
1to1 Marketing S.à r.l.	Ulysse Formations S.A.	121016
121039	Ulysse Formations S.A.	121016
1to1 Marketing S.à r.l.	Ulysse Formations S.A.	121016
121047	Ulysse Formations S.A.	121016
4 Good Investments S.A.	Ulysse Formations S.A.	121016
121030	Umeco Luxembourg S.à r.l.	121055
4 Good Investments S.A.	Umeco Overseas S.à r.l.	121055
121038	Valbay International S.A.	121017
Aerojet S.A.H.	Valbay Trust S.à r.l.	121017
121056	Valore 1 S.A.	121016
All About Computer Solutions S.à.r.l. ...	Valore 2 S.A.	121017
121047	Valore 3 S.A.	121017
Al Masah Asset Management S.à r.l.	Valore 4 S.A.	121017
121054	Valore 5 S.A.	121028
Asia Generics S.à.r.l.	Valore 6 S.A.	121029
121056	Vargas S.A.	121030
A&T Gestion GP, S.à r.l.	VDV Invest Luxemburg S.A.	121030
121014	VICTAULIC International S.à r.l.	121030
Brixton Holdings S.à r.l.	Vitral S.A.	121031
121056	Vivaro Holdings S.A. S.P.F.	121031
Den Heizungsmeeschter S.à r.l.	Western Union Luxembourg Holdings 2	
121029	S.à r.l.	121016
(DS)2 S.A.	Winam Investment S.A.	121030
121031	World Express S.A.	121036
Faymonville Immo AG	Xtreme (Luxembourg)	121038
121031	Yorktown Investments S.A.	121038
Faymonville Lease A.G.		
121055		
FCS Gestion GP, S.à r.l.		
121014		
Fir Tree REOF II Topco (Lux)		
121047		
Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l.		
121018		
Frank den Holzwuerm S.à r.l.		
121013		
IAM Trust S.à r.l.		
121017		
La Colombe Luxembourgeoise		
121044		
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. .		
121010		
Marketing Entreprises s.à.r.l.		
121056		
O.B.B. Realinvest (Europe) S.A.		
121036		
PGM & F		
121031		
Reciver S.A.		
121018		

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.602.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 23 August 2011,

AND

Kinkoucho Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 23 August 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.321, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N°2311 of 22 September 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 July 2011, not yet published.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,054,500 (one million fifty-four thousand five hundred euro) by an amount of EUR 1,548,375 (one million five hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,602,875 (two million six hundred two thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 12,387 (twelve thousand three hundred eighty-seven) ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 1.45 (one euro and forty-five cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,054,500 (one million fifty-four thousand five hundred euro), represented by 8,435 (eight thousand four hundred thirty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 1,548,375 (one million five hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five euro)

to an amount of EUR 2,602,875 (two million six hundred two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 20,822 (twenty thousand eight hundred twenty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of the issuance of 12,387 (twelve thousand three hundred eighty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR 1.45 (one euro and forty-five cent).

Kinkoucho Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 12,387 (twelve thousand three hundred eighty-seven) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up and the share premium has been paid in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 1,548,376.45 (one million five hundred forty-eight thousand three hundred seventy-six euro and forty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 20,822 (twenty thousand eight hundred twenty-two) ordinary shares and Kinkoucho Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,602,875 (two million six hundred two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 20,822 (twenty thousand eight hundred twenty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 août 2011,

ET

Kinkoucho Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 23 août 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.321, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2311 du 22 septembre 20 08, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 22 juillet 2011, non encore publié.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.054.500 (un million cinquante-quatre mille cinq cents euros) par un montant de EUR 1.548.375 (un million cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.602.875 (deux millions six cent deux mille huit cent soixante-quinze

euros) par voie d'émission de 12.387 (douze mille trois cent quatre-vingt sept) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1,45 (un euro et quarante-cinq cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.054.500 (un million cinquante-quatre mille cinq cents euros), représenté par 8.435 (huit mille quatre cent trente-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une augmentation de EUR 1.548.375 (un million cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante-quinze euros)

à un montant de EUR 2.602.875 (deux millions six cent deux mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 20.822 (vingt mille huit cent vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'émission de 12.387 (douze mille trois cent quatre-vingt sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1,45 (un euro et quarante-cinq cents).

Kinkoucho Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 12.387 (douze mille trois cent quatre-vingt sept) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission intégralement payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 1.548.376,45 (un million cinq cent quarante-huit mille trois cent soixante-seize euros et quarante-cinq cent) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 20.822 (vingt mille huit cent vingt-deux) parts sociales ordinaires et Kinkoucho Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.602.875 (deux millions six cent deux mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 20.822 (vingt mille huit cent vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2011. LAC/2011/38201. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122489/165.

(110140978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Frank den Holzwuerm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.999.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Frank RAAS, Schreinermeister, wohnhaft in D-54669 Bollendorf, 15, Auf der Ritschlay.

Welcher Komparent erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FRANK DEN HOLZWUERM S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158.999 (NIN 2011 2404 202).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 944 vom 10. Mai 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Frank RAAS.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Betreiben eines Meisterbetriebes für Schreinerarbeiten, insbesondere:

- die Herstellung von Möbeln,
- der Innenausbau;
- Renovierungsarbeiten;
- das Verlegen von Parkett;
- der Vertrieb und der Handel mit Artikeln die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben."

Gezeichnet: F. RAAS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 août 2011. Relation: ECH/2011/1419. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 01. September 2011.

Référence de publication: 2011123763/40.

(110142130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

TTI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.929.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122601/9.

(110141360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Ulysse Formations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122602/10.

(110141337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**FCS Gestion GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A&T Gestion GP, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.338.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société de droit espagnol FCS IBERIA-LATAM, S.L., établie et ayant son siège social à C/Ruiz de Alarcón, 13, 28014 Madrid (Espagne),

immatriculée au registro mercantil de Madrid sous le numéro B86155314,

ici représentée par Monsieur Oscar Casas Vilà, juriste, demeurant professionnellement à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 25 juillet 2011

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, expose au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée A&T GESTION GP, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5356 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2236 du 20 octobre 2010,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 155.338;

- Qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.-€) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital social de la Société, en vertu d'une cession de parts sous seing privé aux termes de laquelle Monsieur Francisco Javier AGURRUZA TABERNA a cédé l'intégralité de ses cent vingt-quatre (124) parts sociales dans la Société à la comparante, en date du 10 juin 2011, ratifiée par acte du notaire Antonio-Luis REINA GUTIERREZ, de résidence à Madrid, en date du 22 juin 2011.

une copie conforme de laquelle restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Sont intervenus aux présentes Monsieur Francisco Javier AGURRUZA TABERNA., Administrateur de Sociétés, né à Donostia-San Sebastian/Guipúzcoa (Espagne), le 14 janvier 1950, demeurant professionnellement à C/Ruiz de Alarcón, 13.28014 Madrid (Espagne) et Monsieur Christian Jean Jacques LEFEVRE, Administrateur de Sociétés, né à Marseille (France), le 19 février 1954, demeurant professionnellement à avenue des Caillols, 50, F-13012 Marseille (France),

agissant en leur qualité de gérants de la Société,

ici représentés par Monsieur Oscar Casas Vilà, juriste, demeurant professionnellement à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 juillet 2011

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire des intervenants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Lesquels, ès-qualité qu'ils agissent, déclarent accepter la susdite cession au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite la comparante, unique associée de la Société, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale et a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide, en conséquence du contrat de cession de parts ci-avant mentionné, d'adapter les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéas 1^{er} et 2).** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.- €) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont attribuées à l'associée unique, la société de droit espagnol FCS IBERIA-LATAM, S.L., établie et ayant son siège C/Ruiz de Alarcón, 13, 28014 Madrid (Espagne), immatriculée au registre mercantile de Madrid sous le numéro B86155314.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société et de modifier l'article 1 afférent des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de FCS GESTION GP, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 afférent des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'acquérir et de détenir une participation dans FCS GESTION SICAV-SIF SCA, une société d'investissement à capital variable, organisée comme une société en commandite par actions, à constituer selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le « FIS »), et pour agir comme son gérant et actionnaire avec une responsabilité illimitée.

La société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de Munsbach à L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, et de modifier l'article 2 afférent des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»

Cinquième résolution

L'associée unique accepte la démission du gérant Monsieur Rodrigo Maria CAMPILHO CHAMPALIMAUD et lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'associée unique décide de porter le nombre de gérants à cinq (5) et de nommer trois autres gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jaime AGURRUZA FATOSME, Administrateur de Sociétés, né à Madrid, le 14 février 1978, demeurant à C/Ruiz de Alarcón, 13, 28014 Madrid (Espagne);

- Monsieur Luc SÜNNEN, Administrateur de Sociétés, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, demeurant à 23, rue des Bruyères, L-1274, Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Christophe FENDER, Administrateur de Sociétés, né à Strasbourg, le 10 juillet 1965, demeurant à 23, rue des Bruyères, L-1274, Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.200,- €.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Casas, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35236. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 25 août 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011124056/99.

(110142195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Ulyse Formations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122603/10.

(110141338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Ulyse Formations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122605/10.

(110141340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Ulyse Formations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122606/10.

(110141341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.370.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122625/14.

(110141163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Valore 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.359.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122609/12.

(110141019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Valbay International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122607/10.

(110140903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Valore 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.360.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122610/12.

(110141018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

**Valbay Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IAM Trust S.à r.l.).**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 97.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122608/11.

(110140894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Valore 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.768.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122611/12.

(110141017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122612/12.

(110141016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Reciver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.596.

Par lettres de démission datées du 2 septembre 2011, Monsieur Sandro CAPUZZO, administrateur et président, Monsieur Cédric FINAZZI, administrateur et Monsieur Marco GOSTOLI, administrateur, tous demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 2 septembre 2011, la société ComCo S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro B 112 813, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011124363/19.

(110143007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.412.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161 391,

here represented by Mr Christopher WICKS, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 August 2011, (the "Sole Shareholder") and

Global Assets Selection S.C.A SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 143.607.

here represented by Mr Christopher WICKS, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 August 2011, (the "New Shareholder"),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.412, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated May 27 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to convert all of the current ordinary shares of the Company into 6,000 (six thousand) class A shares and 6,000 (six thousand) class B shares and 500 (five hundred) class C shares;

2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 107,500 (one hundred seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 120,000 (one hundred twenty thousand euro).

3. Decision to issue the following new classes of shares: 6,000 (six thousand) class A Shares, 6,000 (six thousand) class B Shares, 11,500 (eleven thousand five hundred) class C Shares, 12,000 (twelve thousand) class D Shares, 12,000 (twelve thousand) class E Shares, 12,000 (twelve thousand) class F Shares, 12,000 (twelve thousand) class G Shares, 12,000 (twelve thousand) class H Shares, 12,000 (twelve thousand) class I Shares, 12,000 (twelve thousand) class J Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

4. Subscription to and payment for the share capital increase specified under items 2 and 3 above;

5. Amendment of articles 5.1, 5.2, 6.5, 12.3, and 16 of the articles of association of the Company;

6. Decision to create two categories of managers and amendment of the process of deliberation;

7. Amendment of articles 7, 8.2, 9.5 and 10 of the articles of association of the Company to reflect the new share classes;

8. Decision to change the quorum and majority in general meetings of shareholders;

9. Amendment of article 6.3 and 13 of the articles of association of the Company;

10. Decision to change the financial year period and the date of the annual general meeting;

11. Amendment of article 14.1 and 14.4 of the articles of association of the Company;

12. Appointment of new Category A Managers and Category B Managers;

13. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company; and

14. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing 1,250,000 (one million two hundred fifty) ordinary shares of the Company into 6,000 (six thousand) class A shares, 6,000 (six thousand) class B shares, and 500 (five hundred) class C shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), by an amount of EUR 107,500 (one hundred seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 120,000 (one hundred and twenty thousand euro), represented by 12,000 (twelve thousand) class A Shares, 12,000 (twelve thousand) class B shares, 12,000 (twelve thousand) class C shares, 12,000 (twelve thousand) class D shares, 12,000 (twelve thousand) class E shares, 12,000 (twelve thousand) class F shares, 12,000 (twelve thousand) class G shares, 12,000 (twelve thousand) class H shares, 12,000 (twelve thousand) class I shares, 12,000 (twelve thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to issue, in addition to the existing shares created as per the preceding resolutions, 6,000 (six thousand) class A shares, 6,000 (six thousand) class B shares, 11,500 (eleven thousand five hundred) class C shares, 12,000 (twelve thousand) class D shares, 12,000 (twelve thousand) class E shares, 12,000 (twelve thousand) class F shares, 12,000 (twelve thousand) class G shares, 12,000 (twelve thousand) class H shares, 12,000 (twelve thousand) class I shares, 12,000 (twelve thousand) class J shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Subscription and Payment

Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe:

- 5,500 (five thousand and five hundred) class C shares,
- 6,000 (six thousand) class D shares,
- 6,000 (six thousand) class E shares,
- 6,000 (six thousand) class F shares,
- 6,000 (six thousand) class G shares,
- 6,000 (six thousand) class H shares,
- 6,000 (six thousand) class I shares, and
- 6,000 (six thousand) class J shares.

The amount of EUR 47,500 (forty-seven thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company and as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Global Assets Selection S.C.A SICAV-SIF, prenamed and represented as stated above declares to subscribe:

- 6,000 (six thousand) class A shares,
- 6,000 (six thousand) class B shares,
- 6,000 (six thousand) class C shares,
- 6,000 (six thousand) class D shares,
- 6,000 (six thousand) class E shares,
- 6,000 (six thousand) class F shares,
- 6,000 (six thousand) class G shares,
- 6,000 (six thousand) class H shares,
- 6,000 (six thousand) class I shares, and
- 6,000 (six thousand) class J shares.

The amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. holds 6,000 (six thousand) class A shares, 6,000 (six thousand) class B shares, 6,000 (six thousand) class C shares, 6,000 (six thousand) class D shares, 6,000 (six thousand) class E shares, 6,000 (six thousand) class F shares, 6,000 (six thousand) class G shares, 6,000 (six thousand) class H shares and 6,000 (six thousand) class I shares, and 6,000 (six thousand) class J shares, and

Global Assets Selection S.C.A SICAV-SIF holds 6,000 (six thousand) class A shares, 6,000 (six thousand) class B shares, 6,000 (six thousand) class C shares, 6,000 (six thousand) class D shares, 6,000 (six thousand) class E shares, 6,000 (six thousand) class F shares, 6,000 (six thousand) class G shares, 6,000 (six thousand) class H shares and 6,000 (six thousand) class I shares, and 6,000 (six thousand) class J shares.

Fourth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at ONE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND EURO (EUR 120,000.-), represented by the following shares in registered form having a par value of one cent (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up:

- Twelve thousand (12,000) class A shares (the Class A Shares);
- Twelve thousand (12,000) class B shares (the Class B Shares);
- Twelve thousand (12,000) class C shares (the Class C Shares);
- Twelve thousand (12,000) class D shares (the Class D Shares);
- Twelve thousand (12,000) class E shares (the Class E Shares);
- Twelve thousand (12,000) class F shares (the Class F Shares);
- Twelve thousand (12,000) class G shares (the Class G Shares);
- Twelve thousand (12,000) class H shares (the Class H Shares);
- Twelve thousand (12,000) class I shares (the Class I Shares);
- Twelve thousand (12,000) class J shares (the Class J Shares);

(hereafter each a Share and collectively the Shares);

each share having such rights and obligations as set out in the present Articles."

Fifth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to introduce a new article 5.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.2.** Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account, the Class F Share Premium Reserve Account, the Class G Share Premium Reserve Account, the Class H Share Premium Reserve Account and the Class I Share Premium Reserve Account and the Class J Share Premium Reserve Account of the Company, each a Share Premium Reserve Account and collectively the Share Premium Reserve Accounts) and the amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the shareholder(s) in accordance with Chapter V of the Articles."

Therefore the current article 5.2 shall be renumbered as article 5.3.

Sixth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.5.** The Company may redeem or repurchase all its shares within the limits set forth by the Law."

Seventh resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 12.3 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 12.3.** Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote. For the avoidance of doubt, each class of Shares has equal voting rights and no distinction is made between the respective classes of Shares and votes are expressed as if there were a single class."

Eighth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 16.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 16.2.** The Share Premium Reserve Accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Reserve Accounts to the legal reserve account."

Ninth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association and introduce a new article 16.4 which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 16.4.** A special reserve account shall be set up for each class of shares of the Company. Any profit which is not distributed to the shareholders shall, at the sole discretion of the shareholders be allocated to the special reserve accounts of the respective class of shares, taking into account the entitlement to profits of each such class of shares."

Tenth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association and add an article 16.5 which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 16.5.** The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to distribute such net profits among the classes of shares, commensurate to the share holding of each shareholder within the relevant class of shares and to allocate to any class of shares and Share Premium Reserve Account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the shareholders"

Therefore the current article 16.4 shall be renumbered as article 16.6.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to split the board of managers into two categories of managers and to revisit the process of deliberation and the manner in which the Company is represented.

Thirteenth resolution

As a consequence of the twelfth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company and to add an article 7.3, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 7.3.** The general meeting of shareholders may split the managers into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers»."

Fourteenth resolution

As a consequence of the twelfth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 8.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 8.2.** Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with articles 10.1 and 10.2 of the Articles."

Fifteenth resolution

As a consequence of the twelfth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 9.5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote."

Sixteenth resolution

As a consequence of the twelfth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company and to add an article 10.2, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 10.2.** If the general meeting of shareholders decided to create two categories of managers (Category A Managers and Category B Managers), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager."

Seventeenth resolution

The current article 5.2 shall be renumbered as article 5.3.

Eighteenth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the quorum and the majority required in the general meetings of shareholders of the Company to require unanimous consent for any decision of the shareholder and the transfer of shares to non-shareholders.

Nineteenth resolution

As a consequence of the eighteenth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.3 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.3.** Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders approving such transfer unanimously.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law."

Twentieth resolution

As a consequence of the eighteenth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.7 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 13.7.**

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders by unanimous vote."

The current article 13.8 should be deleted.

Twenty-first resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company to the civil year starting on January 1 and ending on December 31st of each year. The date set for the annual general meeting shall be changed to the 3rd Monday of June.

Transitory provision

The actual financial year which started on May 27th, 2011 will end on December 31st, 2011.

Twenty-second resolution

As a consequence of the twenty-first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year."

Twenty-third resolution

As a consequence of the twenty-first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.4 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 14.4.** If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

Twenty-fourth resolution

The Sole Shareholder to renew the mandate of Mr Roel Schrijen and Mr Cliff Langford and designate such managers as Category A Managers for a term which will expire after the annual general meeting to be held in 2014.

The Sole Shareholder also resolves to appoint

- Mr. Marco CLAUS, companies director, residing professionally at 2/4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and
 - Mrs Vania BARAVINI , companies director, residing professionally at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
- as Category B Managers of the Company for a term which will expire after the general meeting to be held in 2014.

Therefore, the managers of the Company are the following:

- Mr. Roel Schrijen, Category A Manager;
- Mr. Cliff Langford, Category A Manager;
- Mr. Marco Claus, Catégorie B Manager; and
- Mrs Vania Baravini, Catégorie B Manager.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 391,

ici représentée par Monsieur Christopher WICKS, gérant, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 août 2011, (L' «Associé Unique») et

Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 607,

ici représentée par Monsieur Christopher WICKS, gérant, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 août 2011, (le Nouvel Associé),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.412, constituée selon acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven du 27 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations .Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de toutes les parts sociales ordinaires actuelles de la Société en 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie A, 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie B, et 500 (cinq cent) parts sociales de catégorie C);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 107.500 (cent sept mille cinq cents euros) pour le porter au montant de EUR 120.000 (cent vingt mille euros);

3. Emission des nouvelles parts sociales suivantes: 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie A, 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie B, 11.500 (onze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C, 12.000 (douze mille) parts sociales

de catégorie D, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie E, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie F, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie G, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie H, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie I, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société citée sous les points 3 et 4 ci-dessus;
5. Modification des articles 5.1, 5.2, 6.5, 12.3 et 16 des statuts de la Société;
6. Création de deux catégories de gérants et modification de la procédure de prise de décision;
7. Modification des articles 7, 8.2, 9.5 et 10 des statuts de la Société pour refléter les nouvelles catégories de parts sociales;
8. Modification du quorum et de la majorité aux les assemblées générales des associés;
9. Modification des articles 6.3 et 13 des statuts de la Société;
10. Changement de la période de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale annuelle;
11. Modification des articles 14.1 et 14.4 des statuts de la Société;
12. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B;
13. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, délégation de pouvoir et autorisation donnée à chaque gérant de la Société et tout avocat ou employé de JTC Luxembourg, pour procéder, par sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts émises dans le registre des associés de la Société; et
14. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires existantes de la Société en 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie A, 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie B et 500 (cinq cents) parts sociales de catégorie C.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), par un montant de EUR 107.500 (cent sept mille cinq cents euros) à un montant de 120.000 (cent vingt mille euros), représenté par 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie A, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie B, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie C, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie D, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie E, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie F, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie G, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie H, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie I, 12.000 (douze mille) sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre, en plus des actions existantes créées par les résolutions précédentes, 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie A, 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie B, 11.500 (onze mille cinq cents) parts sociales de catégorie C, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie D, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie E, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie F, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie G, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie H, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie I, 12.000 (douze mille) parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire:

- 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales de catégorie C;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie D;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie E;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie F;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie G;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie H;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie I; et
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie J.

Le montant de quarante-sept mille cinq cent euros (EUR 47.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire:

- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie A;

- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie B;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie C;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie D;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie E;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie F;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie G;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie H;
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie I; et
- 6.000 (six mille) parts sociales de catégorie J.

Le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 120.000) représenté par les parts sociales suivantes sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune:

- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I)
- Douze mille (12.000) parts sociales de catégorie J (les Parts sociales J);

(ci-après, chacune une Part et ensemble les Parts),

toutes souscrites et entièrement libérées, chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Suite à cette augmentation de capital, Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. détient 6.000 (six mille) parts sociales de classe A, 6.000 (six mille) parts sociales de classe B, 6.000 (six mille) parts sociales de classe C, 6.000 (six mille) parts sociales de classe D, 6.000 (six mille) parts sociales de classe E, 6.000 (six mille) parts sociales de classe F, 6.000 (six mille) parts sociales de classe G, 6.000 (six mille) parts sociales de classe H, 6.000 (six mille) parts sociales de classe I, et 6.000 (six mille) parts sociales de classe J.

Global Assets Selection S.C.A. SICAV-SIF détient 6.000 (six mille) parts sociales de classe A, 6.000 (six mille) parts sociales de classe B, 6.000 (six mille) parts sociales de classe C, 6.000 (six mille) parts sociales de classe D, 6.000 (six mille) parts sociales de classe E, 6.000 (six mille) parts sociales de classe F, 6.000 (six mille) parts sociales de classe G, 6.000 (six mille) parts sociales de classe H, 6.000 (six mille) parts sociales de classe I, et 6.000 (six mille) parts sociales de classe J.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel article 5.2 aux statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Toute prime d'émission payée en vertu des parts sociales d'une catégorie quelconque devra être allouée à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie B, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie C, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie D, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie E, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie F, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie G, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie H, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie I et le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie J) et le montant de chaque compte de prime d'émission de réserve pourra être utilisé pour payer les parts sociales de la catégorie respective, que la Société pourra racheter de ces associés, afin de compenser toute perte réalisée, de les distribuer aux associés ou d'affecter une réserve légale, à la discrétion du/des associé(s), en accord avec le Chapitre V des Statuts.»

L'article 5.2 existant deviendra l'article 5.3.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6.5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.5.** La Société peut annuler ou racheter la totalité de ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.»

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 12.3 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.3.** Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote. Afin d'éviter tout doute, chaque catégorie de parts sociales a des droit de votes égaux et aucune distinction n'est faites entre les catégories de parts sociales et les votes sont exprimés comme s'il n'existait qu'une seule catégorie.»

Huitième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16.2 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.2.** Le Compte de Réserve de Prime d'Émission est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter au Compte de Réserve de Prime d'Émission tout ou partie de la prime d'émission.»

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société et d'ajouter un article 16.4, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.4.** Un compte de réserve spécial devra être établi pour chaque catégorie de parts sociales. Tout profit qui n'est pas distribué aux associés devra, à la seule discrétion des actionnaires, être alloué à des comptes de réserve spéciale des catégories de parts sociales respectives concernées, en prenant en considération le droit au bénéfice de chaque catégorie de parts sociales.»

Dixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société et d'ajouter un article 16.5, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.5.** La balance des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets aux catégories de parts sociales, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la catégorie de parts sociales concernée et d'allouer à quelconque catégorie de parts sociales ou Compte de Réserve de Prime d'Émission de la catégorie concernée, un dividende préférentiel cumulatif annuel à être déterminé librement par les associés.»

Par conséquent l'article 16.4 existant deviendra l'article 16.5.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de JTC Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Douzième résolution

L'Associé Unique décide de séparer le conseil de gérance en deux catégories de gérants, d'adopter un nouveau processus de prise de décision ainsi que les formalités de représentation de la Société.

Treizième résolution

Compte tenu de la douzième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société et d'ajouter un article 7.3, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.3.** L'assemblée générale des associés pourra diviser les gérants en deux catégories, respectivement nommés «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B.»»

Quatorzième résolution

Compte tenu de la douzième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément aux articles 10.1 et 10.2 des Statuts.»

Quinzième résolution

Compte tenu de la douzième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 9.5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Le président n'est pas autorisé à procéder à un deuxième vote ou à une voix prépondérante.»

Seizième résolution

Compte tenu de la douzième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, et d'ajouter un article 10.2, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.2.** Si l'assemblée générale des associées décide de créer deux catégories de gérants (Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B), la Société n'est engagé valablement que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

Dix-septième résolution

L'article 5.2 existant deviendra l'article 5.3.

Dix-huitième résolution

L'Associé Unique décide de changer le quorum et la majorité aux assemblées générales des associés de la Société et requière désormais l'unanimité pour toute prise de décision des associés ainsi que pour la cession de parts sociales à des non associés.

Dix-neuvième résolution

Compte tenu de la dix-huitième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.3 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.3.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord unanime préalable de l'assemblée générale des associés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.»

Vingtième résolution

Compte tenu de la dix-huitième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13.7 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.7.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées à l'unanimité.»

L'article 13.8 existant sera supprimé.

Vingt et unième résolution

L'Associé Unique décide de changer la date de l'exercice social de la Société à l'année civile commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année. La présente date de l'assemblée générale ordinaire est modifiée sera désormais le troisième lundi du mois de juin.

Disposition transitoire

L'exercice social ayant commencé le 27 mai 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

Vingt-deuxième résolution

Compte tenu de la vingt et unième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.1.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente en un décembre de l'année suivante.»

Vingt-troisième résolution

Compte tenu de la vingt et unième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.4 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.4.** Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Vingt-quatrième résolution

L'Associé Unique décide de renouveler les mandats de Messieurs Roel Schrijen et Cliff Langford et de leur attribuer le titre de Gérant de Catégorie A pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

L'Associé Unique décide en outre de nommer

- Monsieur Marco CLAUS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 2/4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et

- Madame Vania BARAVINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

comme Gérants de Catégorie B de la Société pour un terme qui expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

- Monsieur Roel Schrijen, Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Cliff Langford, Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Marco Claus, gérant de Catégorie B;

- Madame Vania Baravini, gérant de catégorie B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Wicks et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 août 2011. LAC/2011/36063. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121025/528.

(110139283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122613/12.

(110141015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Valore 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.293.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122614/12.

(110141014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Den Heizungsmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.951.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme GROUPE MEESCHTER, avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153.999, (matr:2010 22 13 565);

ici représenté par Monsieur Christian FRIESEISEN, seul administrateur de ladite société, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135),

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'il est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «Den Heizungsmeeschter Sàrl» avec siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale, (matr:2009 24 10 693)

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 145.951.

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1017 du 15 mai 2009,

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125) Euros chacune.

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle cède et transporte ces 100 parts sociales à Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale, né le 12 septembre 1970 à Ettelbruck, (matr. 1970 09 12 135),

Le prix de cette cession de parts a fait l'objet d'un règlement séparé entre parties.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Christian FRIESEISEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian FRIESEISEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 26 août 2011. Relation: DIE/2011/8147. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123723/42.

(110142221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Vargas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARGAS S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011122615/11.

(110140821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011122634/11.

(110141191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

VDV Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 130.817.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122616/10.

(110141144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.506.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122617/10.

(110141238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Winam Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.267.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011122627/14.

(110141234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 30 août 2011.
Référence de publication: 2011122619/10.
(110140905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Vivaro Holdings S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122621/10.
(110140804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Faymonville Immo AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 135.851.

Extrait du conseil d'administration du 02.09.2011

Le conseil d'administration prend acte du changement de l'adresse des administrateurs et administrateurs-délégués suivants:

Nouvelle adresse:

- Alain FAYMONVILLE: L- 9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss 15 , 3 A
- Yves FAYMONVILLE: L- 9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss 15, 3 A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la H.C.T. Lux S.A.
HCA Sàrl
Weiswampach

Référence de publication: 2011123755/17.
(110142631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

**(DS)2 S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. PGM & F).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 42.257.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PGM & F" (numéro d'identité 1992 40 12 954), avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 42.257, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 19 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 99 du 3 mars 1993 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 212 du 27 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Remplacement du statut actuel de - holding - de la société par celui de - société de participation financière - (SO-PARFI).

2.- Modification de la dénomination sociale en "(DS)2 S.A."

3.- Transfert du siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

4.- Modification de l'année sociale.

5.- Refonte complète des statuts.

6.- Administrateurs - commissaire aux comptes.

7.- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007, 31 mars 2008, 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 basée sur les documents comptables.

8.- Affectation du résultat au 31 mars 2007, 31 mars 2008, 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011: report des pertes.

9.- Décision de poursuivre les activités de la société: cette décision est prise conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de -société de participation financière- (SOPARFI).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «(DS)2 S.A.», avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 23 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, la date de tenue de l'assemblée générale annuelle restant inchangée

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Duré

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «(DS)2 S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille trois cent cinquante euros (€ 370.350,-), représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de huit cent vingt-trois euros (€ 823,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans le respect des conditions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatorzième jour du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs «MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.» et «MUTUA (Luxembourg) S.A.» et le commissaire aux comptes «EURAUDIT S.à r.l.», avec effet immédiat, sans leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 30 mars 2011:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Huitième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Willy Godelieve Georges DE SUTTER, administrateur de société, né à Tielt (Belgique) le 11 janvier 1966, demeurant à B-1700 Dilbeek, Kapelstraat, 79, à compter du 14 mai 2009 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Par dérogation à l'article 10 des statuts ci-dessus adoptés, l'assemblée décide de nommer Monsieur Peter Willy Godelieve Georges DE SUTTER, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle, à compter du 14 mai 2009 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 30 mars 2011.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2014.

Dixième résolution

L'assemblée constate que les administrateurs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas remis leurs rapports respectifs relatifs aux années comptables clôturant le 31 décembre 2007, le 31 mars 2008, le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010.

Aucune décharge ne leur est donc accordée pour l'exécution de leurs mandats pendant la période 2006 à 2011.

Onzième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2007, 31 mars 2008, 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 sur la base des bilans respectifs établis par le nouveau conseil d'administration.

Des copies desdits bilans, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'assemblée constate que:

- au 31 mars 2007, la somme bilantaire s'élève à 6.348.169,29 EUR
- au 31 mars 2008, la somme bilantaire s'élève à 1.873.327,82 EUR
- au 31 mars 2009, la somme bilantaire s'élève à 1.874.111,19 EUR
- au 31 mars 2010, la somme bilantaire s'élève à 1.873.279,27 EUR
- au 31 mars 2011, la somme bilantaire s'élève à 1.873.231 EUR

Douzième résolution

L'assemblée décide de reporter les pertes figurant aux bilans établis au 31 mars 2007, 31 mars 2008, 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011, qui se chiffrent à:

- 56.109,69 EUR pour l'exercice clôturé le 31 mars 2007;
- 4.475.627,25 EUR pour l'exercice clôturé le 31 mars 2008;
- 7.811,07 EUR pour l'exercice clôturé le 31 mars 2009;
- 5.856,53 EUR pour l'exercice clôturé le 31 mars 2010;
- 1.544,51 EUR pour l'exercice clôturé le 31 mars 2011.

Treizième résolution

L'assemblée décide de poursuivre les activités de la société. Cette décision est prise conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2797. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011122660/228.

(110139684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

World Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011122628/10.

(110140966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.911.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

"NEWFIN INTERNATIONAL LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Mrs. Sabrina MEKHANE, lawyer, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal on August 8, 2011; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company "O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 106911, has been incorporated pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on March 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 741 of July 26, 2005,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 324 of February 7, 2008;

2) That the Company's capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000. EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid up;

3) That the appearing party, prenamed and represented as said before, has become owner of all the shares;

4) That the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, (the "Sole Shareholder"), has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

5) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 15th August 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

6) The Sole Shareholder furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 15th August 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at least at the former registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

121037

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"NEWFIN INTERNATIONAL LIMITED", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 8 août 2011; laquelle procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106911, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 741 du 26 juillet 2005,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 6 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 7 février 2008;

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

4) Que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société ("Actionnaire Unique"), a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

5) Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 août 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

6) L'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 août 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant une durée de cinq ans au moins à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2011. LAC/2011/38131. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011122520/109.

(110141147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Xtreme (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 121.024.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 août 2011

1. Avec effet au 25 août 2011, Monsieur Matthew S. Porter, né le 11 juillet 1976 à Oklahoma (EUA), résidant professionnellement à 16285 Park Ten Place, Suite 650, Houston, TX 77084, est nommé administrateur pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour Xtreme Luxembourg S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011122629/14.

(110140823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Yorktown Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122631/14.

(110141150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

4 Good Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.941.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 31 mai 2011

La cooptation de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 4 GOOD INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011122635/15.

(110141199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

1to1 Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.007.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "1 to 1 Marketing S.à r.l."

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.007, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated October 1st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2492 of November 17, 2010.

The meeting begins with Catherine Fréart, with professional address in Luxembourg being in the Chair,

The Chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that twelve thousand five hundred (12.500) shares over twelve thousand five hundred (1.2500) issued shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, representing hundred percent (100,00%) of the total capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the sole shareholder's meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital from Euros to United States Dollars;
3. Transfer of the registered office of the Company towards third parties;
4. Acknowledgment of the resignation of the managers;
5. Amendment of the composition of the Board of Managers of the Company;
6. Amendment of the powers of representation of the Company;
7. Subsequent amendment of articles 2, 5, 9 and 11 of the Company's articles of association in order to reflect the amendments pursuant to the above resolutions;
8. Appointment of Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans and Mr Robert van't Hoeft as Manager A of the Company;
9. Appointment of Mr Ahmet Fatih Hekimoglu and Mr Robert Louis Merkel as Manager B of the Company;
10. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to cancel to nominal value of the shares of the Company and to adopt the United States Dollars (USD) instead of Euros (EUR) as currency of the share capital. The exchange rate used for the conversion is 0.6912 USD for 1

EUR (<http://www.oanda.com/>, August 23rd, 2011). The share capital of the Company amounts now USD 8640 (eight thousand six hundred and forty United States Dollars).

The sole shareholder resolves that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares shall be converted into 8640 (eight thousand six hundred and forty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) and grants power to any manager to register this change in the Register of shares.

Third resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from its current address to the 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Fourth resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation of the following persons from their mandate as manager of the Company, with effect as of July 1st, 2011 and resolves to grant them discharge and release from liability for their conduct of the Company's affairs during their mandate:

- Mr. Frederigo Cannizzaro di Belmontino
- Mr. Jean-Marc Debaty
- Mrs. Sofie Van Herzeele
- Mr. Francois Manti

Five resolution

The sole shareholder resolves to amend the composition of the Board of Managers of the Company as follows:

"The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B)."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend powers of representation of the Company towards third parties as follows:

"The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager."

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to rescind articles 2, 5, 9 and 11 of the Company's articles of association in order to reflect the amendments pursuant to the above resolutions to read as follows:

" **Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 5. Issued Capital. The issued share capital of the Company is set USD 8640 (eight thousand six hundred and forty United States Dollars), divided into 8640 (eight thousand six hundred and forty) shares of a par value of USD 1.- (one United States Dollar each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid or any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 9. Managers. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company.

The managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Delegation - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committee chosen by them.

The signature of the sole Manager shall bind the Company. In the case of plurality of Managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A Manager together with a class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power."

Eight resolution

The sole shareholder resolves to appoint:

- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born on 26 August 1970 in 's-Gravenhage, The Netherlands, professionally residing at 46A, Avenue John F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

- Mr Robert van't Hoef, born on 13 January 1958 in Schiedam, The Netherlands, professionally residing at 46A, Avenue John F.Kennedy, L-1855 Luxembourg,

as Managers A of the Company for an unlimited duration effective as from 1st of July 2011.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to appoint:

- Mr Ahmet Fatih Hekimoglu, born on 29 May 1972 in Balikesir, Turkey, residing at Nisbetiye Cad, Profesörler Sitesi B5B D: 2, Etiler, Istanbul, Turkey, and

- Mr Robert Louis Merkel, born on 26 September 1965 in Illinois, U.S.A., professionally residing at 9197 South Peoria Street, Englewood, Colorado 80112, United States of America,

as Managers B of the Company for an unlimited duration effective from 1st of July 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt trois août,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de "1 to 1 Marketing S.à r.l.", immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous la référence B 156.007, ayant son siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 1^{er} octobre, 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2492 du 17 novembre, 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Catherine Fréart ayant pour adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président désigne comme et l'assemblée élit comme scrutateur, Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que douze mille cinq cent (12.500) actions sur les douze mille cinq cent (12.500) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00.-), représentant cent pour cent (100 %) du capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurants à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique, ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social en USD dollar;
3. Transfer du siège social de la Société;
4. Prise de connaissance et acceptation des démissions des gérants;
5. Modification des règles de composition du Conseil de Gérance;
6. Modification des pouvoirs de représentation de la Société à l'égard des tiers;
7. Modification subséquente des articles 2, 5, 9 et 11 des statuts de la Société aux fins de refléter les modifications statutaires conformément aux résolutions précédentes;
8. Nomination de Messieurs Martinus Cornelis Johannes Weijermas et Robert van't Hoeft en qualité de Gérant A de la Société;
9. Nomination de Messieurs Ahmet Fatih Hekimoglu et Robert Louis Merkel en qualité de Gérant B de la Société;
10. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentive de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de la Société et d'adopter les dollars des Etats Unis (USD) au lieu de l'euro (EUR) comme devise du capital social. Le taux de change utilisé pour la conversion est 0.6912 USD pour 1 EUR (<http://www.oanda.com/>, 23 août, 2011). Le capital social de la Société s'élève maintenant à USD 8640 (huit mille six cent quarante Dollars US).

L'associé unique décide que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sont converties en 8640 (huit mille six cent quarante) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un Dollar US) et donne pouvoir à chacun des gérants d'enregistrer le changement dans le Registre des parts sociales

Troisième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Quatrième résolution

L'associé unique prend connaissance et accepte les démissions des personnes suivantes de leur mandat de gérant de la Société et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat:

- Mr. Frederigo Cannizzaro di Belmontino
- Mr. Jean-Marc Debaty
- Mrs. Sofie Van Herzeele
- Mr. Francois Manti

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier les règles de composition du Conseil de Gérance comme suit:

«La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier les pouvoirs de représentation de la Société à l'égard des tiers comme suit:

«Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.»

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier les articles 2, 5, 9 et 11 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications. Les articles existants sont donc annulés et remplacés comme suit:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Munsbach.

Le siège social peut être transféré à tout endroit de la commune par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, demeurera régie par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 5. Capital émis. Le capital de la Société est fixé à USD 8640 (huit mille six cent quarante Dollars US), représenté par 8640 (huit mille six cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émissions payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 9. Gérants. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les Gérants peuvent ne pas être associés.

Les Gérants seront nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 11. Délégation des pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Huitième résolution

L'associé unique décide de nommer:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue John F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue John F.Kennedy, L-1855 Luxembourg

en qualité de Gérants A, pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de nommer:

- M. Ahmet Fatih Hekimoglu, né le 29 mai 1972 à Balikesir, Turquie, ayant pour adresse professionnelle le Nisbetiyi Cad, Profesörler Sitesi B5B D: 2, Etiler, Istanbul, Turquie, et

- M. Robert Louis Merkel, né le 26 septembre 1965 en Illinois, Etats Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 9197 South Peoria Street, Englewood, Colorado 80112, Etats Unis d'Amérique,

en qualité de Gérants B, pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par celle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fréart, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2011. Relation: LAC/2011/38060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011122115/265.

(110140519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

La Colombe Luxembourgeoise, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8077 Bertrange, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.849.

— STATUTS

Entre les soussignés:

Oumar YERE Président

24 rue de Luxembourg

L- 8077 Bertrange

Agent de production

Nationalité: Ivoirienne

Pascale YERE- ZAOUROU Secrétaire

24, rue de Luxembourg

L-8077 Bertrange

Educatrice

Française

Armel ZAOUROU Vice-président

15, rue national

57 480 Apach

Indépendant

Français

Sandra TORRECHIA

15, rue national

57 480 Apach

Française

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée; La Colombe luxembourgeoise, une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte pour nom «La Colombe Luxembourgeoise». Elle a son siège dans la commune de Bertrange à l'adresse postale suivante:

La Colombe luxembourgeoise

c/o Oumar YERE

24 rue de Luxembourg

L-8077 Bertrange.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objet.

De venir en aide «aux enfants des rues» en Côte-D'Ivoire. Des mineurs, orphelins, ou abandonnés par les familles qui vivent dans la rue. L'association se donne pour but de les sortir définitivement des rues. Par l'insertion professionnelle et sociale.

Pour servir son action l'association poursuit trois objectifs

- a) Organiser des concerts et évènements culturels au Luxembourg.
- b) Réaliser des échanges artistiques et culturels entre les deux pays
- c) Faire connaître et promouvoir la culture luxembourgeoise auprès de la population et des entreprises ivoiriennes et vice-versa.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 7. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 8. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 9. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 10. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé

Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste

V. Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de six années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, ainsi que trois autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants

L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Art. 17. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre

IV. Contributions et Cotisations

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Les recettes des concerts et manifestations organisées par l'association

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 24. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

VIII. Modification des statuts

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 27. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 28. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 30. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Bertrange.

TORRECHIA Sandra / ZAOUROU Armel / YERE Oumar / YERE- ZAOUROU Pascale.

Membres fondateurs

Référence de publication: 2011123546/142.

(110140614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

All About Computer Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 169, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 155.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notar

Référence de publication: 2011122681/11.

(110140147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

1to1 Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 156.007.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62521 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122632/10.

(110141270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

1305290 Ontario Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 122.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société 1305290 Ontario Inc., société de droit étranger (canadien) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122633/10.

(110141275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Fir Tree REOF II Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.080.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fir Tree REOF II Master Fund, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808 Delaware, registered with the Delaware Division of incorporations under registration number 4657874, here represented by Don McCarthy, Chief Financial Officer, with professional address in 505 Fifth Avenue, 23rd Floor, New York, NY 10017, Etats Unis, its authorized signatory.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Fir Tree REOF II Topco (Lux)" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who

fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

Fir Tree REOF II Master Fund, L.L.C., above mentioned, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, Rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Brian Meyer, General Counsel, professionally residing at 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017;
 and
 - Don McCarthy, Chief Financial Officer, professionally residing at 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Dylan Davies, Senior Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et
 - Cedric Bradfer, Vice President, résidant au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Fir Tree REOF II Master Fund L.L.C, une limited liability company constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808 Delaware, inscrite au «Delaware Division of incorporations» sous le numéro 4657874, ici représentée par Don McCarthy, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017, son fondé de pouvoir.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Fir Tree REOF II Topco (Lux)» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant énoncé.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 22. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Fir Tree REOF II Master Fund, L.L.C., prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

121054

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

3. Les personnes suivante sont nommées gérant A de la Société pour une période indéterminée:

- Brian Meyer, General Counsel, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017; et

- Don McCarthy, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 505 Fifth Avenue 23rd Floor, New York, New York 10017.

4. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Dylan Davies, Senior Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and

- Cedric Bradfer, Vice President, professionally residing at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: McCarthy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011119902/379.

(110138086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Al Masah Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.819.

*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale extraordinaire du 12 août 2011*

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers s.à.r.l., 400, route d'Esch, 1443, L-1014 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers s.à.r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Pour le conseil de gestion

Signature

Référence de publication: 2011122637/16.

(110139721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 81.127.328,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.758.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 17 août 2011 que:

Monsieur Celeste Vitte, ayant son adresse professionnelle au 51, Monte Rotondo, I-20162 Milan, Italie a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011122669/16.

(110139696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 29.301.027,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 17 août 2011 que:

Monsieur Celeste Vitte, ayant son adresse professionnelle au 51, Monte Rotondo, I-20162 Milan, Italie a démissionné de sa fonction de Gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011122670/16.

(110139694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.938.

—
Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrates vom 02.09.2011

Der Verwaltungsrat stellt fest, dass die Adressen folgende Verwalter und delegierter Verwalter geändert haben:

Neue Adresse:

- Alain FAYMONVILLE: L- 9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss 15, 3 A

- Yves FAYMONVILLE: L- 9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss 15, 3 A

- Francis DETHIER: B- 4761 BÜLLINGEN, Wahlerscheider Strasse 20

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die FAYMONVILLE LEASE AG

HCA Sàrl

Weiswampach

Référence de publication: 2011123756/17.

(110142628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Asia Generics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.467.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122676/10.

(110140576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Aerojet S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 18.856.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122677/10.

(110140444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Brixton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 84.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.738.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au 44, Avenue J. F. Kennedy L-1855 Kirchberg - Luxembourg Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122825/16.

(110140486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Marketing Entreprises s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.129.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2011 à 10H00 à BEILER

- Approuve la nomination de Mr Von Agris Jean domicilié rue Am-Weidenbruch 4 à 4700 EUPEN en tant qu'administrateur adjoint dans la société Marketing Entreprises

Pour la société

Becker Maria Anneliese

Un mandataire

Référence de publication: 2011126008/14.

(110144857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.